PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX INVESTISSEMENTS
POUR LES PAYS LES
MOINS AVANCÉS
DARTENIARIAT

PARTENARIAT
PUBLIC-PRIVÉ POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Créer une culture de justice

Organisation internationale de droit du développement



Programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés – Partenariat public-privé pour le développement durable
© 2022, Organisation internationale de droit du développement (OIDD).
Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion des contenus du présent document à des fins éducatives et non- commerciales sont autorisées sans que l'autorisation écrite de l'OIDD soit requise, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de ce document à des fins de vente ou d'autres buts commerciaux est interdite sans l'autorisation de l'OIDD. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à info@idlo.int.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lancé en novembre 2019, le Programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (PSI/PMA) est le fruit de la coopération entre l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et le Bureau de la Haute Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU-OHRLLS).

Financé au travers des contributions de l'Union européenne et du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, ce programme fournit une assistance technique et juridique, ainsi qu'un renforcement complémentaire des capacités, aux gouvernements et aux entités du secteur privé dans les PMA, en matière d'investissement et notamment de négociation et de résolution des litiges. Cette aide est offerte gratuitement aux bénéficiaires, grâce aux avocats et spécialistes qui proposent leurs compétences pro bono ou en échange d'honoraires réduits. Elle est également proposée à la demande et conçue pour apporter une réponse rapide.

BÉNÉFICIAIRES

Le Programme est pensé pour apporter un soutien à des bénéficiaires originaires des PMA, y compris les pays récemment sortis de cette catégorie, selon la classification de l'Assemblée générale des Nations unies. Les 46 PMA peuvent recevoir des investissements étrangers directs (IED) responsables, durables et bien gérés afin de générer des revenus, des emplois et une modernisation technologique en vue d'améliorer leur croissance économique et leur développement durable. Cependant, les PMA n'ont bien souvent pas les ressources humaines et financières suffisantes pour participer effectivement aux négociations et à la résolution des litiges en matière d'investissement, et pour obtenir les résultats les plus favorables pour leur population et leur économie.

Dans ce contexte, le Programme offre une assistance aux entités et agences gouvernementales, aux entreprises publiques et aux entités éligibles du secteur privé, y compris les entités privées manquant de ressources et/ou de petite et moyenne taille dans les PMA. Une attention particulière est accordée pour aider les entreprises appartenant à des femmes et à des personnes issues de groupes marginalisés et exclus, et promouvoir leur accès aux opportunités économiques.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le soutien proposé par le PSI/PMA vise à résoudre les problèmes de capacités que les gouvernements et les entreprises publiques ou privées éligibles dans les PMA peuvent rencontrer dans les relations d'investissement avec des pays étrangers. Ainsi, le Programme aide les bénéficiaires dans les PMA à tirer parti au maximum des opportunités d'investissement existantes, à accroître les flux d'investissement durable et à favoriser une plus grande diversification économique.

Le PSI/PMA est structuré comme un partenariat public-privé, avec deux composantes distinctives et novatrices.

 Tout d'abord, le Programme suit une approche intégrée quant au développement des capacités d'investissement des PMA. Il offre une assistance sur deux fronts complémentaires : dans le domaine technique, sur un vaste éventail de questions

- liées à l'investissement y compris la négociation et la résolution des litiges ; et en termes de renforcement des capacités au travers d'activités personnalisées selon la situation et les besoins de chaque pays.
- Ensuite, le Programme met le secteur privé au cœur du développement des capacités d'investissement. La participation et l'engagement des spécialistes du PSI/PMA jouent un rôle essentiel dans le succès de cette démarche. Par ailleurs, le secteur privé bénéficie du développement des capacités autant qu'il y contribue, car le Programme aide également les petites et moyennes entreprises des PMA qui manquent de ressources.

Voici quelques exemples de l'assistance proposée par l'OIDD à des bénéficiaires du PSI/ PMA.

GAMBIE

Assistance technique dans le cadre d'un arbitrage entre investisseur et État. L'OIDD a apporté un soutien technique au gouvernement gambien lors d'un arbitrage entre investisseur et État dans le secteur pétrolier et gazier, en collaborant avec un spécialiste chargé d'évaluer le préjudice subi. Grâce au travail de cette personne, la Gambie a pu renforcer sa défense et parvenir à un accord à l'amiable avec l'investisseur étranger.

Aide à l'élaboration d'un traité type d'investissement bilatéral. L'OIDD a fourni une assistance technique au ministère gambien du Commerce dans le cadre de la révision d'un traité type d'investissement bilatéral, afin de garantir sa cohérence avec les objectifs de développement durable.

Renforcement complémentaire des capacités. Dans ces deux cas, l'assistance technique était accompagnée d'un soutien au renforcement des capacités en matière de droit international de l'investissement, d'arbitrage international et de négociation des contrats d'investissement.

ETHIOPIE

Renforcement des capacités en matière de rétention et de gestion des investissements étrangers directs. L'OIDD a proposé aux agents gouvernementaux membres de la Commission éthiopienne de l'investissement, du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce un renforcement de leurs capacités en matière de droit international de l'investissement et d'arbitrage international, en vue d'améliorer leur aptitude à élaborer des cadres juridiques et politiques relatifs aux investissements internationaux qui soient pleinement cohérents avec le développement durable.

MALAWI

Assistance technique en matière de contrats d'investissement dans l'agriculture durable. L'OIDD a apporté un soutien technique à une entreprise publique au Malawi afin de rédiger un accord type de coentreprise, afin de faciliter les négociations avec les investisseurs étrangers dans le secteur agricole.

OUGANDA

Renforcement des capacités des avocats du secteur privé quant à la mise en œuvre des transactions relatives aux IED. En coopération avec l'Association du Barreau ougandais, l'OIDD a proposé aux avocats du secteur privé un renforcement de leurs capacités de mise en œuvre des transactions relatives aux IED. Elle a notamment animé deux formations pour 230 représentants du secteur privé travaillant dans des cabinets d'avocats et des organisations professionnelles, en mettant l'accent sur le droit relatif au financement de projet et aux fusions-acquisitions.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Afin de proposer son assistance dans le cadre du PSI/PMA, l'OIDD se repose sur l'expertise d'avocats et de spécialistes de l'investissement. L'Organisation a réuni un groupe de spécialistes qui collaborent avec le Programme et offrent leurs services pro bono ou en échange d'honoraires réduits. Ce groupe comprend des membres de cabinets d'avocats, d'associations professionnelles, d'universités, de centres de recherche et d'organisations non gouvernementales, entre autres.

PARTENAIRES























































Ces personnes donnent des avis professionnels de qualité sur les sujets qu'elles examinent, ainsi que des informations et des analyses, afin d'aider les bénéficiaires à évaluer les différentes options, définir des priorités et des stratégies, et envisager des compromis en cas de conflit entre des objectifs politiques.



©IDL0/Street0nCamara

MOTIFS DU PROGRAMME

L'engagement à « ne laisser personne de côté », inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'applique tout particulièrement aux PMA. Le rôle crucial des investissements étrangers directs dans la réalisation des Objectifs de développement durable pour les PMA est expressément reconnu dans l'ODD 10, qui souligne l'importance d'encourager les IED dans ces pays, en accord avec leurs plans nationaux.

Pourtant, le faible taux d'accessibilité des PMA aux IED est très préoccupant. Les flux d'IED vers les PMA diminuent depuis 2015 et ne représentaient que 1,4 % des IED dans le monde en 2019. La pandémie de COVID-19 a accéléré cette baisse. En effet, si les flux mondiaux d'IED en 2021 montrent un redémarrage plus fort que prévu, cette évolution positive ne concerne pas les PMA, où les IED continuent de chuter, ce qui compromet la reprise.

Ce n'est qu'en promouvant et en renforçant des cadres juridiques et contractuels justes, équilibrés et efficaces, fondés sur l'état de droit, que les PMA pourront attirer et gérer des IED pour leur reprise et leur développement pérennes. Le PSI/PMA contribue à la concrétisation de ces objectifs au travers de l'assistance juridique et spécialisée fournie aux gouvernements et aux entreprises privées des PMA qui en font la demande, afin d'accroître les flux durables d'IED et d'optimiser les bénéfices qui en sont tirés.

En mettant une expertise privée au service des PMA, le Programme peut combler l'écart des capacités entre ses bénéficiaires et les investisseurs étrangers, et réduire le risque que les PMA s'engagent dans des contrats d'investissement déséquilibrés susceptibles d'être renégociés, dans des accords internationaux d'investissement qui ne tiennent pas compte des objectifs nationaux de développement durable, ou dans de coûteuses procédures de résolution de litiges liés à l'investissement.

L'importance du PSI/PMA dans la réalisation de ces objectifs est reconnu dans le Programme d'action de Doha pour les PMA, qui mentionne spécifiquement le rôle du Programme pour améliorer l'accès de ces pays aux IED et d'autres sources privées de capital pour leur développement.

À PROPOS DE L'OIDD

Le PSI/PMA est mis en œuvre par l'OIDD, qui est la seule organisation intergouvernementale mondiale dédiée exclusivement à la promotion de l'état de droit pour favoriser la paix et le développement durable. L'OIDD permet aux gouvernements et donne les moyens aux citoyen·ne·s de réformer les lois et de renforcer les institutions pour promouvoir la paix, la justice, le développement durable et les opportunités économiques. Avec une expérience de travail dans plus de 90 pays dans le monde, elle propose des programmes de soutien en matière de droit commercial et économique, en aidant les parties intéressées à régler les problèmes de capacités qu'elles rencontrent dans la négociation d'accords commerciaux et d'investissement et la résolution de litiges commerciaux avec des entités étrangères.

L'OIDD a un bilan solide en termes d'assistance et de travail avec les PMA, en construisant des relations de confiance avec leurs gouvernements et institutions afin d'appuyer des objectifs de développement définis à l'échelle nationale. Dans le cadre d'un portefeuille de programmes qui couvre des pays aux degrés de développement divers dans toutes les régions, bon nombre de PMA bénéficient déjà de l'aide de l'OIDD et/ou ont participé à ses programmes de formation. Le statut intergouvernemental de l'OIDD,

l'expérience qu'elle a acquise sur plusieurs décennies en termes de soutien aux institutions judiciaires dans les pays en développement, et sa réputation auprès de la communauté juridique internationale la mettent dans une position unique pour offrir les services prévus dans le Programme au bénéfice des PMA.





Organisation internationale de droit du développement



Financé par l'Union européenne

CONTACTS

Pour en savoir plus sur le Programme, contactez :

Mme Alessandra Mistura

Coordinatrice de programme, Développement économique inclusif **Tél.** +39 06 40403349

Courriel: idlo-isp@idlo.int

Site web: www.idlo.int/Investment-Support-Programme-LDCs